Sentier des crêtes de Porquerolles

Ile de Porquerolles

Falaises Porquerolles (©GRASSET L.)

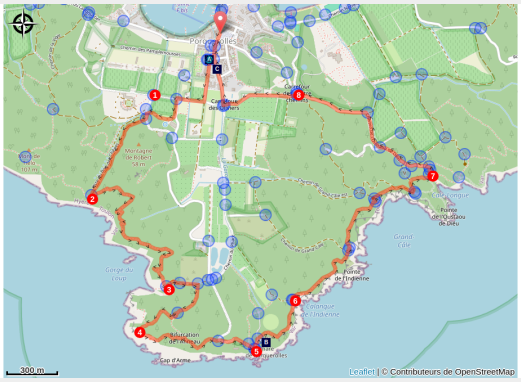

Les îles d'Hyères, également appelées îles d'Or, forment un archipel composé de Porquerolles, Port-Cros et l'île du Levant. Situées au large de la presqu'île de Giens, elles offrent une remarquable diversité de paysages mêlant falaises, pinèdes, maquis méditerranéen, plages et espaces agricoles. Classée cœur du Parc national de Port-Cros depuis 2012, l'île de Porquerolles constitue un territoire d'exception où patrimoine naturel, histoire et activités humaines se côtoient harmonieusement.

Le sentier des crêtes de Porquerolles vous emmène sur la côte sud de Porquerolles, sauvage et intimiste. Il dévoile alors, du haut de ses falaises spectaculaires, de magnifiques

Infos pratiques

Pratique : Randonnée

Durée : 3 h 30

Longueur : 8.6 km

Dénivelé positif : 171 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Boucle

Thèmes : Cœur de parc, Point de vue

points de vue sur le large et sur un relief déchiqueté.

Itinéraire

Départ : Place d'Armes
Arrivée : Place d'Armes
Communes : 1. Hyères

Profil altimétrique

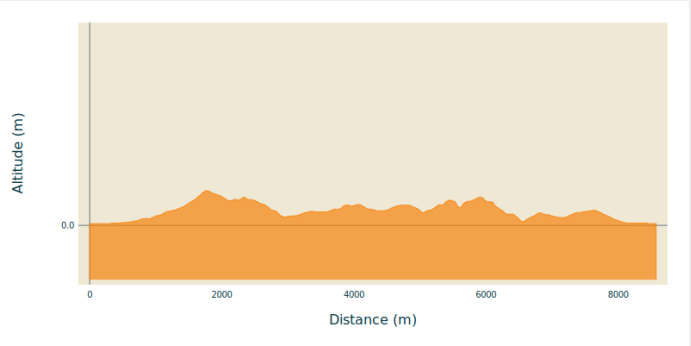

Altitude min 3 m Altitude max 62 m

Face à la place d'Armes, partir à droite en direction du phare. Dépasser la Maison du Commandant à gauche et prendre à droite au carrefour suivant pour rejoindre la **Maison de Parc national** (accueil, boutique). Emprunter à gauche la rue des Anciens Chais et poursuivre sur le chemin des Vergers, jusqu'à l'allée des Pins. Tourner à droite et longer les vergers conservatoires jusqu'à atteindre **le Hameau** (locaux du Parc national).

1. Prendre à gauche avant le Hameau en suivant la direction des crêtes aux carrefours successifs. Remonter la piste du Bois des Chênes sur 600m pour rejoindre **le Sentier des Crêtes**.

2. Suivre, à gauche, la direction de **la Gorge du Loup**, jusqu'à l'atteindre au niveau du parking à vélos (possibilité de descendre à la mer par un sentier escarpé).

3. Poursuivre en direction du phare avant de quitter la piste principale pour à droite rejoindre **les Chevreaux.**

4. Déboucher sur une zone rocheuse dégagée et poursuivre sur la gauche en longeant les falaises. Regagner le sous-bois, pour récupérer rapidement le Sentier des Crêtes. L'emprunter à droite jusqu'à la piste forestière. Suivre, à droite, la direction du phare et, après avoir longé les anciens bâtiments de troupe, atteindre le **Cap d'Armes.**

5. Continuer vers le phare (fermé au public) et le contourner en direction de la **Calanque de l'Indienne** pour la rejoindre au point 6.

6. Rester sur le Sentier des Crêtes en atteignant successivement **Grand Cale Ouest** puis **Grand Cale Est**. Suivre ensuite la direction **Oustaou de Diou** jusqu'à rejoindre le haut de la calanque au point 7.

7. Après avoir atteint l'embranchement, toujours suivre la direction du village. Un aller-retour est possible à la plage. Après la première parcelle des vignobles de

la Courtade, tourner à droite au fossé pour passer entre les terres agricoles avant de bifurquer sur l’épingle de gauche.

8. Arriver au **Carrefour des 4 chemins**, prendre à gauche vers le Hameau, puis une fois le **Carrefour des Oliviers** atteint, à droite pour retour au village.

Sur votre route...

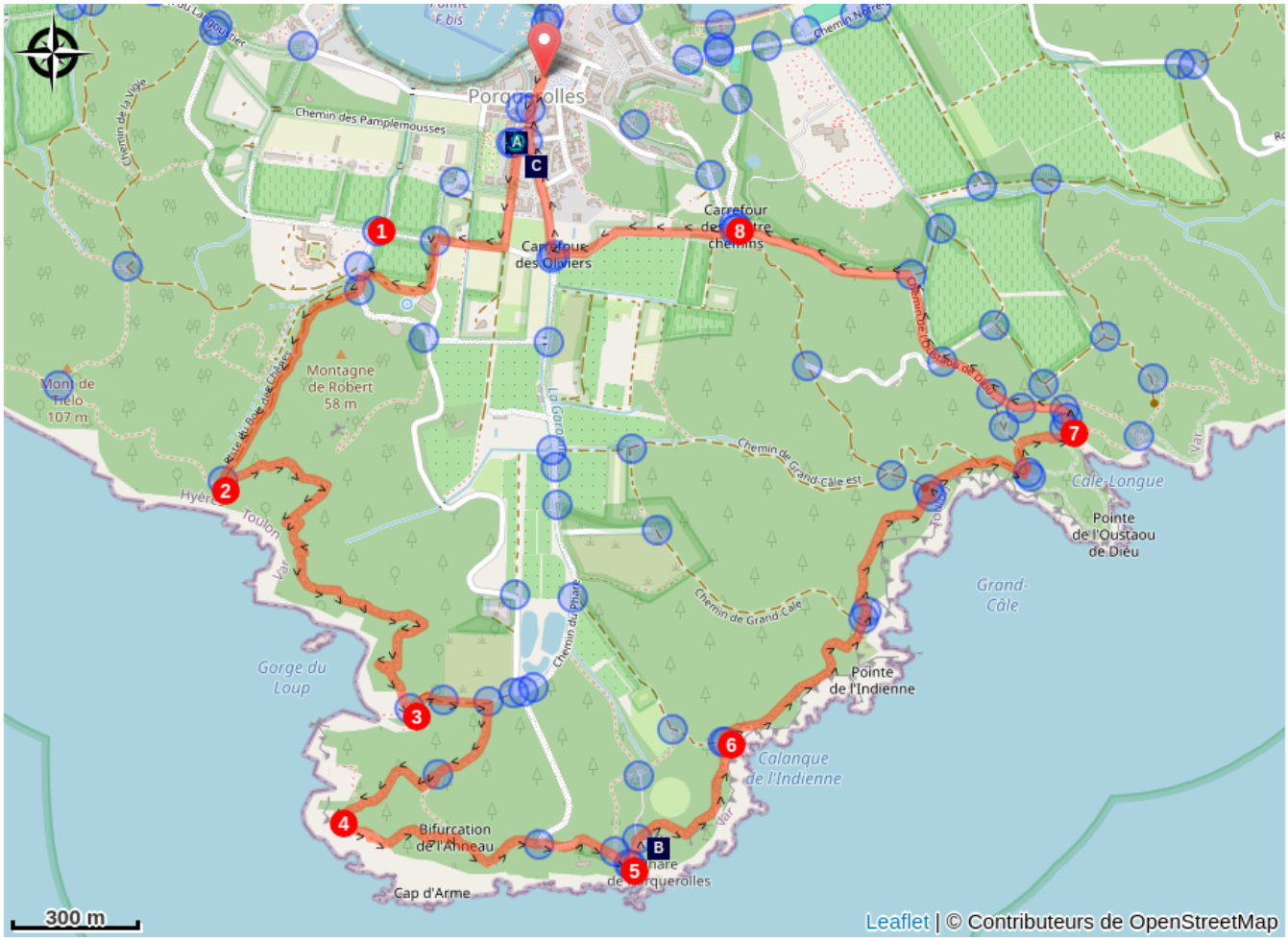

Chauves-souris (A)

Phare (B)

Porquerolles, l'île agricole (C)

Toutes les informations pratiques

En coeur de Parc

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu'il est utile de connaître pour préparer son séjour : https://www.portcros-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-port-cros/se-renseigner-sur-les-reglementations

Risque incendie

De juin à septembre, l'accès aux massifs forestiers est réglementé. Pour connaître les conditions d'accès et préparer votre sortie, consultez la carte publiée quotidiennement par la Préfecture du Var sur www.risque-prevention-incendie.fr/var La cigarette est strictement interdite sur les îles, les plages et les sentiers. Tout contrevenant encoure une amende de 135 à 1500 €.

Recommandations

Le jour de votre départ sur l'île, veillez à vous informer sur le **niveau de risque incendie**. Mis à jour quotidiennement par la Préfecture, il peut influer sur les conditions de circulation sur l'île.

Attention, les **vélos sont interdits** sur le Sentier des Crêtes.

Comment venir ?

Transports

Ligne 67 du Réseau Mistral : Hyères centre – Tour Fondue
Arrêt "Tour Fondue" Terminus. Horaires www.reseaumistral.com

Accès routier

Accès uniquement par bateau toute l'année, principalement depuis l'embarcadère de la Tour Fondue. Plusieurs autres possibilités de départ entre avril et octobre.

Parking conseillé

Parkings gratuits desservis par les bus du réseau Mistral (Espace 3000, Arromanches et La Badine).

Lieux de renseignement

Maison de Parc de Porquerolles
Place des deux Etoiles, 83400 Hyères
maisonparcprl.pnpc@portcros-parcnational.fr
Tel : 04 94 58 07 24
http://www.portcros-parcnational.fr

Office de tourisme Provence Méditerrannée - Bureau de Porquerolles
Carré du port de Porquerolles, 83400 Hyères
Tel : 04 94 58 33 76
https://www.provencemed.com/

Sur votre route...

Chauves-souris (A)

Se déplaçant uniquement dans le noir, l’écholocation leur permet d’éviter les obstacles et de localiser leurs proies par la réflexion d’ondes sonores. De nos jours, elles sont impactées par la pollution lumineuse et la diminution du nombre de proies à cause de l’usage des pesticides. Ici, l’espèce majeure est le murin à oreilles échancrées, une petite chauve-souris au pelage roux épais. L’hiver, elle est adaptée pour passer 4 à 6 mois sans manger dans des conditions bien spécifiques. En mai, une colonie de femelles gestantes s’installe dans la tour de la Maison de Parc national.

Attribution : P. Fournial_PN de Port-Cros

Phare (B)

Le phare de Porquerolles est daté 1823. Il a été équipé en 1906 d'une lentille de Fresnel qui en fait l'un des plus puissants de la Méditerranée.
Le phare est constitué d'un premier niveau de plan carré surmonté d'un deuxième niveau, également de plan carré mais de côté plus petit. les deux niveaux sont couronnés par une corniche. L'ensemble est surmonté de la lanterne qui a une portée d'environ 54 kilomètres. Les accès se font au nord et au sud (vers la mer) , de façon symétrique par l'intermédiaire de 6 marches. Le vestibule est voûté d'arêtes.
Source : Dossier inventaire de la Région SUD

Attribution : © Christel GERARDIN - PNPC

Porquerolles, l'île agricole (C)

Sa renommée vient de son ancien propriétaire, F.J. Fournier qui développe en 1912 une exploitation agricole exemplaire. La mise en culture des plaines et des forêts abandonnées est réalisée. L’ensemble des infrastructures est modernisé et une coopérative garantit l’autonomie alimentaire des habitants. Près de deux-cents personnes travaillent sur l’île et y sont logés pour développer l’exploitation. Douze mille hectolitres de vin sont produits. Les chais de Porquerolles, lieu de stockage du vin en fûts, deviennent les plus importants du Var !

Attribution : Camille Aguini_PN de Port-Cros